

Fonctionnaires municipaux de Granby

# Une belle victoire, mais surtout un bel exemple de solidarité syndicale

par Jacques Désy

Au mois d'août dernier **Michel Grenier**, président du **Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby**, affilié à la **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)**, déclarait « *Le conseil de ville a essayé de casser le syndicat à plusieurs reprises, mais en vain. Après deux mois et demi de grève, on est toujours là et l'enthousiasme des membres est très présent. Il n'est pas question de courber l'échine, surtout pas sur une question de principe comme l'équité.* »

Quelques jours plus tard, le 7 septembre, après avoir accepté dans une proportion de 71 % les termes de la nouvelle convention collective, les 87 salariés reprenaient le travail après avoir obtenu la bonification à 2 % du régime de retraite, ce qui corrigeait une injustice flagrante. Au moment du déclenchement de la grève, la question des salaires était déjà réglée.



Réjean Audy

Tout au long du conflit l'employeur a tenté à plusieurs reprises de déstabiliser le syndicat en optant pour une tactique d'exclusion de certains salariés.

« *Les négociations ont été difficiles parce que, hormis le fait qu'on nous avait auparavant promis le 2 % de crédit de rente à partir de l'année 1968, cette fois-ci l'employeur voulait toujours exclure un certains nombres de salariés de la proposition. Ce qui était inacceptable, bien sûr! De plus, les groupes visés étaient toujours différents, ce qui compliquait et envenimait les discussions* », relate Michel Grenier.

Dans cette croisade contre l'iniquité, les membres du syndicat ont donné sa vraie signification à l'expression « solidarité syndicale ». Alors que toutes les avenues avaient été empruntées par l'équipe de négociation, alors que tous les scénarios avaient été étudiés, l'entente proposée ne permettait pas à 7 salariés de pouvoir profiter de la bonification de 2 % de crédit de rente, dont notamment le président du syndicat. La nouvelle convention collective s'étend sur une période de 7 années et ladite bonification n'entrera en vigueur qu'à ce moment. Ce qui signifie

que, pour les 7 salariés concernés, qui auront alors pris leur retraite, ils ne pourront pas en profiter.

**Réjean Audy**, coordonnateur régional pour la CSD et directeur du conflit, tient à souligner ce geste par lequel le bien de la collectivité a primé sur le gain personnel. « *Nous avons encore une fois la preuve, qu'aujourd'hui, plusieurs personnes croient vraiment au sens profond de la solidarité. Il aurait été facile de refuser l'entente sous prétexte que 7 salariés en étaient exclus. Mais non, ils ont compris que les enjeux de la collectivité étaient plus importants et qu'ils gagnaient bien plus à assurer un meilleur avenir pour tous. Je suis heureux et privilégié de côtoyer des gens si intègres, si dignes.* »